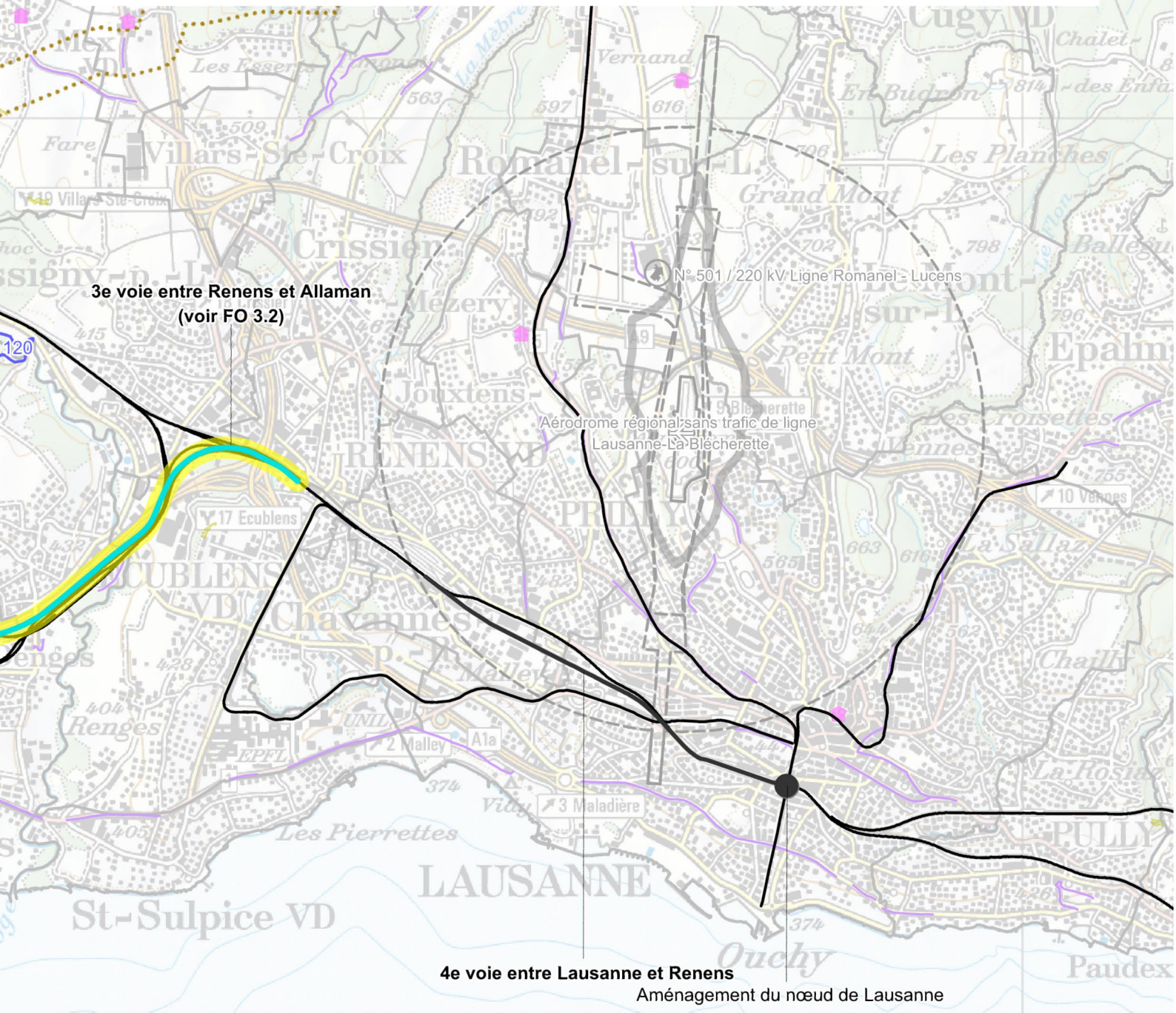


FO 3.1 Région de Lausanne

<p>Informations générales et données techniques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Canton: Vaud ▪ Communes concernées: Lausanne, Prilly, Renens ▪ Autorité compétente: OFT ▪ Services concernés: ODT, OFC, OFEV, OFROU, services spécialisés du canton de Vaud ▪ Autres partenaires: CFF 	<p>Renvois:</p> <p>Chap. 4.1</p> <p>FO 3.2 Renens-Allaman</p> <p>FO 3.3 Allaman-Nyon</p> <p>Bases:</p> <p>Message du 17 octobre 2007 sur la vue d'ensemble du FTP (FF 2007 7217)</p> <p>Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)</p> <p>LDIF (RS 742.140.2)</p>									
<p>Fonction et motif</p> <p>A l'heure actuelle, l'espace métropolitain de Lausanne est déjà saturé par le trafic longues distances, le RER et le trafic de marchandises. La première phase d'aménagement de cet espace est une mesure visant à rendre plus performants les tronçons existants et le nœud de Lausanne.</p>										
<p>Projet</p> <p>4^e voie Lausanne – Renens: une quatrième voie sera posée côté lac le long du tronçon actuel à 3 voies entre les gares de Lausanne et de Renens. Les plans prennent en compte un saut-de-mouton à aménager en plus pour passer d'une utilisation par ligne en gare de Lausanne à une utilisation par direction en gare de Renens.</p> <p>Aménagement du nœud de Lausanne: le prolongement des quais à 420 m en gare de Lausanne et en direction de Renens permettra l'accueil de trains plus longs.</p>										
<p>Marche à suivre</p> <p>La Confédération a chargé les CFF d'entreprendre études de projet en accord avec le canton et d'élaborer l'avant-projet.</p> <p>Une coordination doit avoir lieu avec la planification des routes nationales.</p>										
<p>Etat de la décision</p>		<p>a l'examen</p>								
<p>Mesures et état de la coordination</p> <p>Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:</p> <ul style="list-style-type: none"> — 4^e voie Lausanne – Renens; — Aménagement du nœud de Lausanne. 	<table border="1"> <thead> <tr> <th>CR</th> <th>CC</th> <th>IP</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">➔</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">➔</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	CR	CC	IP	➔			➔		
CR	CC	IP								
➔										
➔										
<p>Explication des indications</p> <p>En adoptant la loi fédérale du 20 mars 2009 sur le développement de l'infrastructure ferroviaire (LDIF), l'Assemblée fédérale a opté pour la construction de la 4^e voie entre Lausanne et Renens.</p> <p><u>La 4^e voie Lausanne – Renens y compris le saut-de mouton situé entre Prilly-Malley et Renens est en exécution. L'aménagement du nœud de Lausanne se trouve en procédure d'approbation des plans. Ces deux projets sont en « situation initiale » jusqu'à la mise en service.</u></p>										

FO 3.1 Région de Lausanne



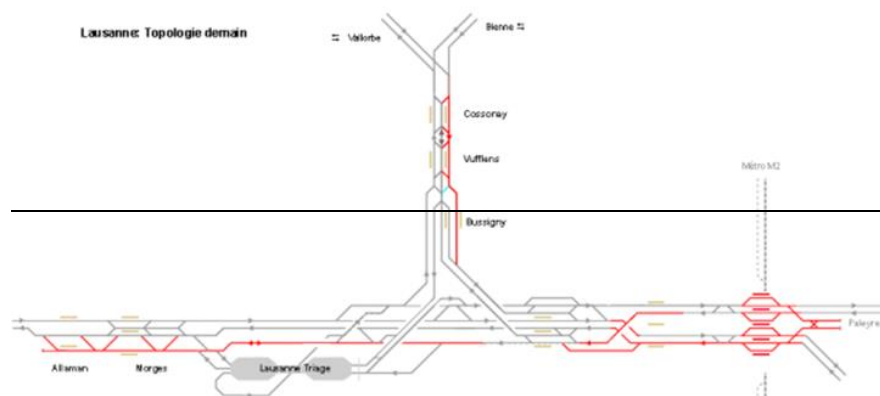
Le saut de mouton permet le passage de l'exploitation par ligne à l'exploitation par sens entre Lausanne et Renens.

Le tracé du projet est donné par l'aménagement le long de l'infrastructure existante. Le plan directeur du canton de Vaud contient les projets avec le statut de «coordination réglée». Au vu des études à disposition et de l'avancée du processus décisionnel, le plan sectoriel contient le projet avec le statut « coordination réglée».

Le prolongement des quais en gare de Lausanne ne sera possible qu'après la mise en œuvre du projet Paleyres prévoyant le remplacement des voies de garage à Villars. Cet aménagement sera accompagné de mesures liées à l'accessibilité et n'est pas pertinent par rapport au plan sectoriel.

En outre, un plan d'affectation cantonal, prévoyant la reconversion de l'entrepôt-garage actuel en musée des beaux-arts (MCBA) et un réaménagement de la gare ainsi que de ses accès, est à l'étude. Une coordination sera à assurer.

La figure 11 présente le plan-cadre à l'aide duquel les CFF indiquent le développement potentiel à long terme de la gare de Lausanne.



Indications:

Plan directeur du canton de Vaud

source: CFF

Fig. 11 Plan-cadre des aménagements du nœud de Lausanne